



SINP

Système d'Information
sur la Nature et le Paysage



Présentation du protocole SINP



Chronologie

Rédaction initiale

- 1ère Rédaction par le GT architecture en janvier 2012
- Présentation en COFIL SINP – 28 février
- Commission Scientifique et Technique le 4 mars

Phase de consultation de mars à septembre 2012

- Mise en ligne sur le site NatureFrance, site du MEDDE : nombreuses contributions d'acteurs nationaux et régionaux
- Réunions de présentation du protocole et de recueil des observations
 - ✓ 3 réunions nationales : correspondant SINP en DREAL, DEB, acteurs SINP
 - ✓ une rencontre avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
 - ✓ 4 réunions en régions : Picardie, Champagne-Ardenne, PACA, Lorraine
 - ✓ plusieurs demandes de présentations du SINP : Limousin, Réunion, Midi-Pyrénées, Auvergne, Copil BDVeg, sciences participatives, géomaticiens des parcs nationaux de France etc.

Nouvelle rédaction du GT Juridique en octobre

- Consultation restreinte : DREAL, équipe-projet SINP, GT Juridique

Validation du protocole au COFIL SINP le 20 décembre 2012
Signature de la circulaire le 15 mai 2013

Pourquoi un nouveau protocole ?

3 motifs principaux :

- **Audit du CEMAGREF-IRSTEA de mai 2010**

 - **Le niveau régional avance mais il existe des freins :**

- Portage et visibilité du SINP trop faibles, nécessité de clarifier les finalités et modalités du SINP
 - Manque de moyens humains et d'outils
 - Difficultés techniques relatives à l'IDCNP
 - Etablir un cadre juridique clair pour l'échange des données
- **La directive INSPIRE** – transposée en octobre 2010 dans le code de l'Environnement
 - **La circulaire Etalab** – de mai 2011 vise à favoriser l'open data et l'économie numérique

Principes de rédaction du protocole

Maintenir la continuité des principes généraux du SINP

- Démarche ouverte, partenariale et collaborative,
- Démarche fortement décentralisée,
- Respect du droit des producteurs, déontologie
- Infrastructure répartie,

Créer un cadre clair, précis et lisible

- Par une rédaction positive,

Instituer une relation gagnant/gagnant

- Valoriser les producteurs et leur apporter des garanties,
- Laisser des marges de manœuvres en local,
- Privilégier le niveau régional.

Les points clefs du futur protocole

Définitions générales

- « Donnée brute » remplacée par « donnée-source »
- Notion de qualification des données à définir par un GT
- Notion de mise à disposition de données en privilégiant l'approche par flux OGC
- Notion de données sensibles à définir par un GT

Organisation

- Une organisation en 3 niveaux : producteur, régional/thématique, national
- Le niveau régional est privilégié
- Précisions sur les animations MER et Outre-Mer

Les points clefs du futur protocole

Données-source

- Pas de mise à disposition de données-source au niveau national
- Partage possible au niveau régional ou thématique si le producteur le souhaite
- Mise à disposition, accès, ré-utilisations selon chartes locales (régionales ou thématiques)

Les points clefs du futur protocole

Données élémentaires d'échanges

- Une donnée standardisée publique, libre et gratuite
- Standard minimal pour des utilisations nationales
- Une DEE représente une ou plusieurs données-source
- Identifiant unique (traçabilité, validation, gestion des doublons)
- Soit géo-localisation précise, soit rattachement à des mailles communales, terrestres, masses d'eau ou marines, espaces protégés et ZNIEFF
- Possibilité de floutage de la DEE pour des données d'origine privée,
- Données publiques précises,
- Un format de DEE par thématique ou domaine SINP,
- 2 types de DEE : DEE sensibles ou non

Utilisations nationales des DEE

Le format minimal standard DEE doit permettre :

- d'alimenter les Atlas de la Biodiversité Communale, Portraits
- Scap, TBV, doc d'urbanisme, etc..
- de remplir les obligations INSPIRE (spécifications tech)
- de construire les indicateurs de l'ONB,
- de produire des statistiques ministérielles
- de réaliser les rapportages européens DO, DHFF, DCSMM
- de partager au niveau international GBIF, OBIS,
- de construire les couches de référence INPN, données de synthèse tous publics

Les points clefs du futur protocole

Données de synthèse

- Recommandations d'une donnée publique, libre et gratuite
 - Pas de standard SINP mais des spécifications techniques
- ### INSPIRE
- Initiative locale ou nationale des autorités publiques selon les obligations INSPIRE

Les points clefs du futur protocole

Métadonnée

- Donnée publique, libre et gratuite
- Elle décrit des dispositifs ou des jeux de données-sources, DEE et données de synthèse
- Standard SINP adopté en 2012

Les points clefs du futur protocole

Adhésion

Adhésion en deux phases

- Pré-adhésion avec mise à disposition de MD et DEE
- Adhésion définitive
- Avec aide dans la pré-adhésion
- Possibilité d'être uniquement fournisseur de MD si données non numérisées

Points complémentaires

- Fichier national des adhérents (identifiant, protocole IGN)
- Pas de vente de MD et DEE sans plus-value intellectuelle
- Résiliation ou radiation : fermeture des flux mais maintien des données dans les SI existants (données publiques)

Les points clefs du futur protocole

Engagements de l'Etat :

- Les DEE obligatoires sont un format minimal,
- Assistance, formations, documentations gratuites,
- Outils gratuits : IDCNP, Carmen, outil de saisie nat, plateformes régionale/thématiques,
- Référentiels cartographiques au CMD,
- Construction commune du dispositif,
- Participation à la gouvernance,
- Information : site collaboratif, site Naturefrance,
- Espaces de valorisation des travaux des adhérents

Engagements des adhérents

- Mise à disposition régulière de métadonnées et de DEE

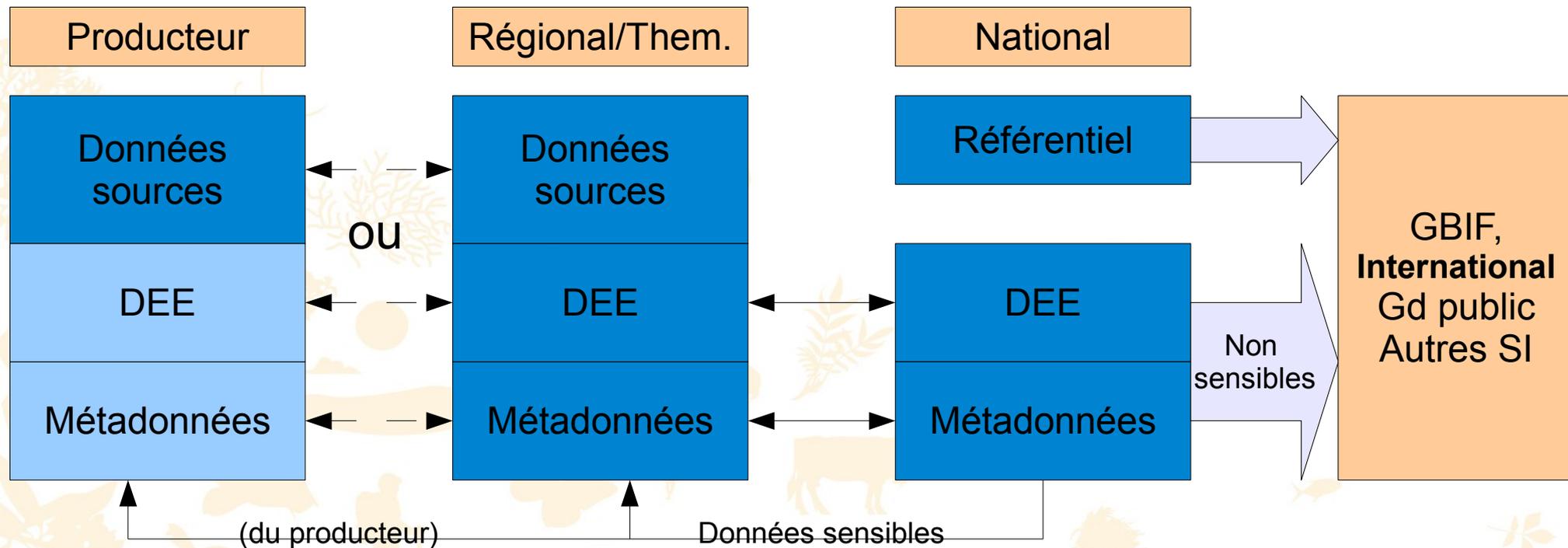
Les points clefs du futur protocole

Déontologie

- Les observateurs sont systématiquement cités dans les DEE sauf souhait contraire de leur part (Loi Informatique & Liberté)
- Les producteurs de données sont systématiquement cités dans les productions issues du SINP

L'architecture

Une architecture à 3 niveaux



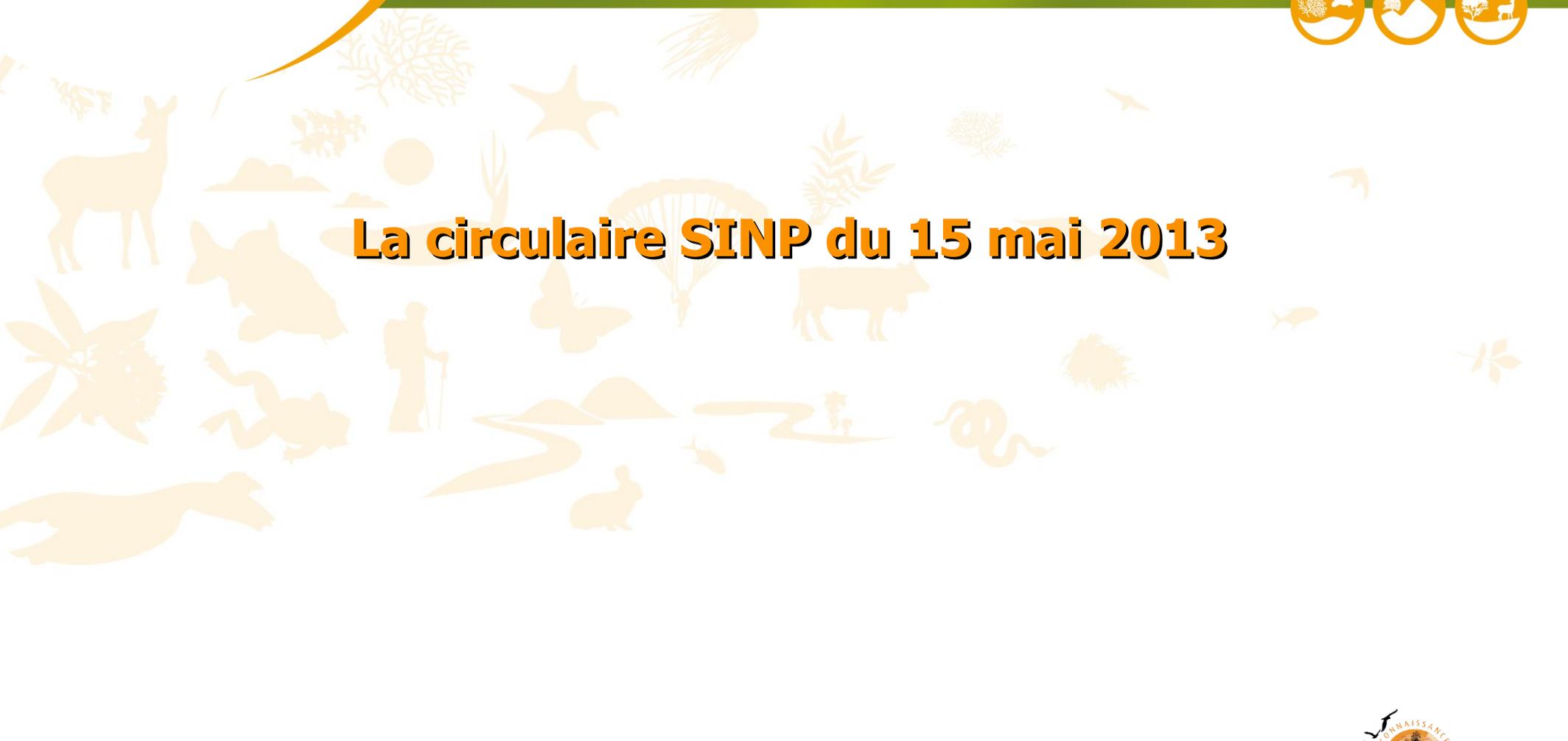


SINP

Système d'Information
sur la Nature et le Paysage



La circulaire SINP du 15 mai 2013



La circulaire SINP

Mise en œuvre de la circulaire SINP en région

- Organiser des réunions d'information
- Interroger les adhérents sur leur re-adhésion, le floutage de leurs données;
- Remplir la liste des adhérents (plate-forme collaborative)
- Mettre à jour les chartes existantes
- Traiter les données existantes
 - floutage systématique possible
 - En fonction des outils en place
- Mise en place des plate-formes d'ici fin 2015